

GUIDE DES FORMATIONS

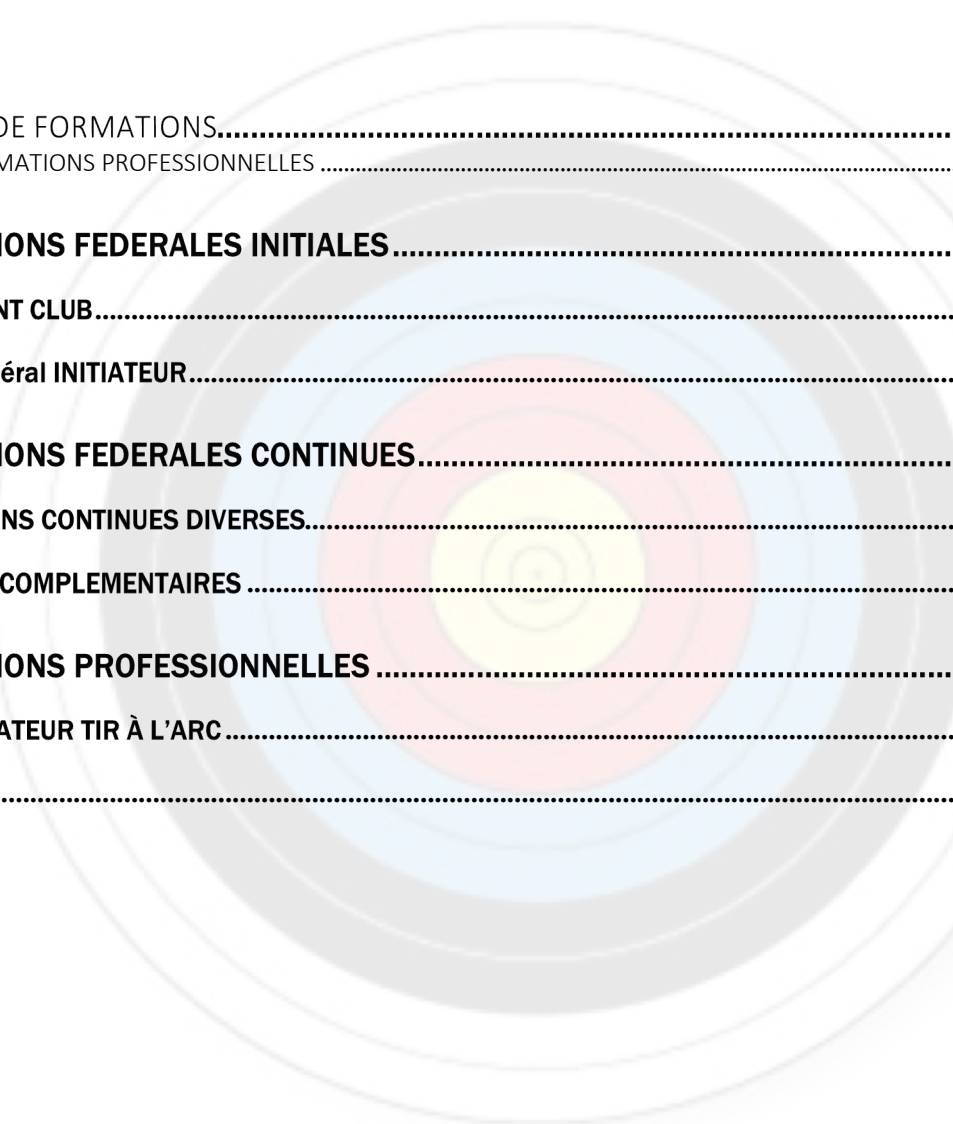
BENEVOLES ET PROFESSIONNELLES



SAISON 2026 / 2027



SOMMAIRE



L'OFFRE DE FORMATIONS.....	2
LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES	3
FORMATIONS FEDERALES INITIALES.....	4
ENCADRANT CLUB.....	5
Brevet Fédéral INITIATEUR.....	7
FORMATIONS FEDERALES CONTINUES.....	9
FORMATIONS CONTINUES DIVERSES.....	10
MODULES COMPLEMENTAIRES	11
FORMATIONS PROFESSIONNELLES	12
CQP ANIMATEUR TIR À L'ARC	13
DEJEPS.....	15

L'OFFRE DE FORMATIONS



LES FORMATIONS FEDERALES

Les formations fédérales permettent aux bénévoles investis dans les structures affiliées :

- de faire découvrir l'activité tir à l'arc aux débutants
- de les faire progresser et de leur faire maîtriser la discipline en vue de pratiquer en compétition s'ils le désirent.

Les compétences acquises en formations initiales ou continues permettent aux cadres bénévoles de proposer un enseignement de qualité au sein de leur structure.

Le dispositif est composé, des formations citées ci-dessous.

Formation initiale

L'offre de formations initiales est composée de 4 formations distinctes :



- L'encadrant club

Cette formation vise à développer les compétences des stagiaires dans l'accueil, la sécurisation et l'encadrement des premières séances d'apprentissage au sein d'un club affilié à la FFTA

Elle est proposée à partir du 1^{er} septembre 2026



- Le brevet fédéral initiateur

Cette formation vise à développer les compétences des stagiaires dans l'accueil, la sécurisation, l'encadrement et la progression d'un public de débutants lors de leur première saison d'apprentissage au sein d'un club affilié à la FFTA

Elle est proposée à partir du 1^{er} septembre 2026



- Le brevet fédéral entraîneur

Cette formation vise à développer les compétences des stagiaires dans l'entraînement d'une saison auprès d'archers compétiteurs.

Elle est proposée à partir du 1^{er} septembre 2027



- Le brevet fédéral entraîneur expert.

Cette formation vise à développer les compétences des stagiaires dans l'entraînement d'une saison auprès d'archers compétiteurs de niveau national.

Elle est proposée à partir du 1^{er} septembre 2027

Formations continues

Les formations continues diverses sont mises en place pour permettre aux encadrants et aux entraîneurs de :

- Maintenir un certain niveau de connaissances et compétences
- Aborder des thématiques vues en formations initiales afin de se les réapproprier
- Prolonger le statut «actif*» de l'entraîneur

Ces formations s'organisent sur une durée de 7 heures minimum

* : Ces formations prolongent le statut actif sur 4 saisons (saison de la formation incluse)

Les modules complémentaires constituent une offre supplémentaire de formation continue. Les thématiques et contenus sont déterminés par la fédération.

L'objectif étant de transmettre des compétences dans les domaines spécifiques suivants :

- L'encadrement des U11
- La pratique et le réglage de l'arc à poulies
- La pratique des disciplines de parcours
- Le sport santé/bien être
- Le tir à l'arc sur ordonnance
- Le para tir à l'arc

Ces modules permettent également de prolonger le statut «actif» de l'entraîneur.

La formation initiale Brevet fédéral initiateur est découpée en 3 modules de formation auxquels des encadrants/entraîneurs peuvent participer au titre de leur formation continue.

Les thématiques sont :

- L'apprentissage technique
- La progression de l'archer
- La planification de la saison



LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

La formation de la branche sport

- CQP Animateur tir à l'arc

Cette formation CQP animateur tir à l'arc a pour objectif de former des animateurs professionnels intervenant principalement auprès d'un public de non licenciés, au sein de structures :

- de tourisme sportif,
- de centres de vacances et de loisirs
- d'accueils collectifs à caractère éducatif des mineurs (ACCEM).

La formation d'État

- DEJEPS

Ce diplôme atteste de l'acquisition d'une qualification professionnelle de coordination et d'encadrement du tir à l'arc. L'activité peut s'effectuer à temps plein, dans les domaines de l'animation, l'encadrement de tout public, la formation de cadres et le développement de structure.

FORMATIONS

FEDERALES INITIALES



Enseignement des **premières séances** auprès d'un public de **débutants**



Public (conditions d'accès)

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc depuis au moins 2 ans révolus (*justifier 3 licences minimum*)
- Avoir au moins 14 ans minimum au premier jour de la formation
- Être classé « archer niveau 1 » - Justifier d'une participation à une compétition officielle sur une discipline internationale (TAEI, 18m, tir campagne, tir 3D)
- Avoir validé le module VSS



Durée

La durée minimale est de 21h de formation en présentiel.
Un temps de e-learning est proposé en amont de la formation



Inscription

Avant le début d'une formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.

Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permet.

Cliquez sur ce [lien](#)



Objectifs

L'Encadrant club, a vocation à :

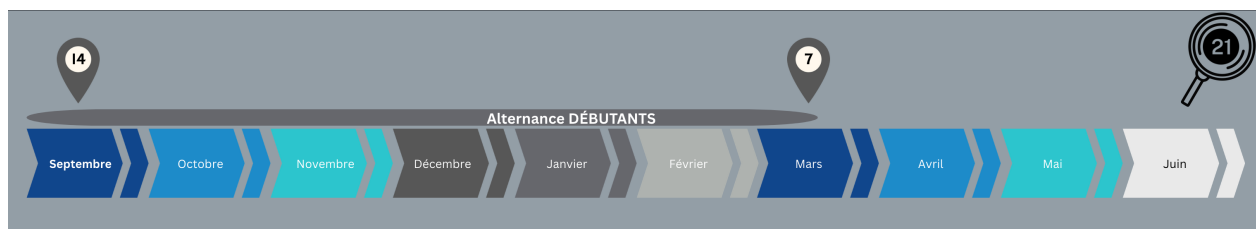
- ✓ Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif
- ✓ Proposer les premières séances d'apprentissage aux archers débutants
- ✓ Mettre à disposition du matériel adapté
- ✓ Participer à l'animation de la vie du club
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique



Formation

Cette formation est organisée en plusieurs temps :

- Formation à distance : Accès à un espace de formation en e-learning. Cette formation à distance est un préalable avant de suivre la formation en présentiel
- Formation en présentiel avant la prise en main en début de saison d'un groupe de débutants (21h) : Cours, travaux dirigés, séances pédagogiques...
- Alternance : encadrement d'un public de débutants sur la saison salle.
- Retour en formation en présentiel : 1 journée bilan alternance.



Convention

Entre le candidat, le club du candidat et le Comité Régional, est prévue la signature d'une convention de stage. Elle précise les conditions dans lesquelles le candidat encadrera les archers. Elle est à remettre au plus tard le premier jour de la formation.



Attestation

La fédération délivre une attestation de participation à la formation à chaque candidat dès lors qu'il justifie d'une participation complète à la formation.



Tarif

Le tarif est fixé par chaque comité régional.

Encadrement d'une **saison** d'apprentissage auprès d'un public de **débutants**



Public (conditions d'accès)

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc.
- Avoir au moins 16 ans minimum au premier jour de la formation
- Être classé « archer niveau 2 » - Justifier de 3 participations à une compétition officielle sur une discipline internationale (TAEI, 18m, tir campagne, tir 3D), la même saison dans la même arme
- Être « Encadrant club » ou être entrée en formation « Encadrant club » ou être « Encadrant fédéral »
- Avoir validé le module VSS



Durée

La durée minimale est de 35h de formation en présentiel.
Un temps de e-learning est proposé en amont de la formation



Inscription

Avant le début d'une formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.

Son inscription définitive est par la suite confirmée par le comité régional si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permet.

Cliquez sur ce [lien](#)



Objectifs

Le brevet fédéral initiateur, directement ou en collaboration avec les cadres et les dirigeants du club, a vocation à :

- ✓ Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif
- ✓ Initier et faire progresser les archers sur leur première saison d'apprentissage
- ✓ Amener les archers à la pratique du tir à l'arc en extérieur
- ✓ Faire évoluer le matériel
- ✓ Préparer et accompagner les archers lors de leurs premières compétitions
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique

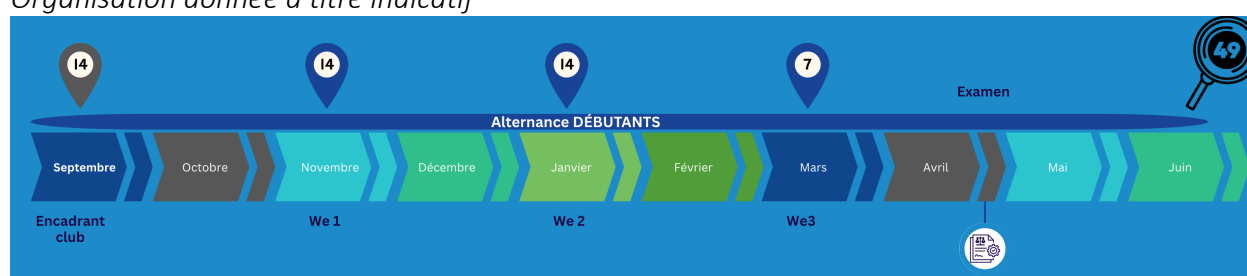


Formation

- Formation à distance : Accès à un espace de formation en e-learning. Cette formation à distance est un préalable avant de suivre la formation en présentiel
- Formation en présentiel : Cours, travaux dirigés, séances pédagogiques...
- Alternance : encadrement d'un public de débutants sur leur première saison sportive

Cette formation est composée de 3 modules

Organisation donnée à titre indicatif



Convention

Entre le candidat, le club du candidat et le Comité Régional, est prévue la signature d'une convention de stage. Elle précise les conditions dans lesquelles le candidat encadrera les archers. Elle est à remettre au plus tard le premier jour de la formation.



Examen



Tarif

Le tarif est fixé par chaque comité régional.

FORMATIONS FEDERALES CONTINUES



FORMATIONS CONTINUES DIVERSES



Public (conditions d'accès)

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Avoir validé le module VSS
- Être diplômé fédéral ou encadrant*

* Au regard de la thématique choisie, les encadrants fédéraux ou club peuvent prendre part à certaines formations continues diverses, en lien avec l'apprentissage d'archers débutants.



Durée

Pour conserver la mention "actif", la formation continue s'organise sur un minimum de 7h.



Inscription

Avant le début d'une formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.

Son inscription définitive est par la suite confirmée par le comité régional si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permet.

Cliquez sur ce [lien](#)



Objectifs

Les formations continues diverses permettent aux entraîneurs ou aux encadrants de renforcer leurs compétences déjà acquises en lien avec l'apprentissage.

Le suivi de cette formation permet aux entraîneurs de prolonger leur statut «actif» pendant une durée de 4 ans.

Les encadrants fédéraux ou club ne sont pas soumis au statut actif.

MODULES COMPLEMENTAIRES



Public (conditions d'accès)

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Être diplômé fédéral ou professionnel (sauf CQP ATA)
- Avoir validé le module VSS
- Avoir été sensibilisé à la thématique abordée (pratique avec l'arc à poulies, avoir pratiqué une discipline de parcours, accueillir des pratiquants atteints d'une pathologie de longue durée, encadrer des U11, préparer des archers à la compétition)



Inscription

Avant le début d'une formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.

Son inscription définitive est par la suite confirmée par le comité régional si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permet.

Cliquez sur ce [lien](#)



Objectifs

Les modules complémentaires ont pour objectif de permettre aux entraîneurs et encadrants de développer de nouvelles compétences non abordées en formation initiale.



Les offres

Les modules complémentaires constituent une offre supplémentaire de formation continue. Les thématiques et contenus sont déterminés par la fédération.

- | | |
|--|---|
| -L'encadrement des U11 | -La pratique et le réglage de l'arc à poulies |
| -La pratique des disciplines de parcours | -Le sport santé/bien être |
| -Le tir à l'arc sur ordonnance | -Le para tir à l'arc |
| -L'apprentissage technique | -La progression de l'archer |
| -La planification de la saison | |

FORMATIONS PROFESSIONNELLES



CQP ANIMATEUR TIR À L'ARC



Public (conditions d'accès)

- Tout public majeur en capacité de tirer à l'arc avec un matériel d'initiation
- Justifier du diplôme du PSC ou équivalent



Durée

La durée minimale est de 120h



Inscription

Avant le début d'une formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.

Cliquez sur ce [lien](#)

Les stagiaires non licenciés se préinscrivent via le site www.fft.fr rubrique formation CQP animateur.

Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permet.



Objectifs

L'animateur tir à l'arc exerce son activité pour un public non licencié à la FFTA principalement au sein de :

- structures de tourisme sportif
- centres de vacances et de loisirs
- centres et d'accueil collectif à caractère éducatif des mineurs (accem)



Formation

Cette formation en présentiel comprend plusieurs temps :

- Formation théorique
- Sessions pratiques pour appréhender et maîtriser l'activité
- Séances pédagogiques avec du public
- Entretien matériel



Certification

La certification comprend 6 épreuves :

1. Une épreuve pédagogique avec un public de non pratiquants, suivie d'un entretien
2. Une épreuve orale (présentation d'un cycle de 5 séances)
3. Une épreuve matérielle (entretien et réparation du matériel d'initiation)
4. Une épreuve technique (tir à 15m avec un arc d'initiation. 36 flèches)
5. Une épreuve orale (présentation d'actions de communication en lien avec les animations du candidat)
6. Une épreuve orale (présentation du projet professionnel du candidat)

A l'issue des épreuves de certification, un jury plénier organisé par la branche sport de la CPNEF, délivre les diplômes.



Tarif

Le tarif unique est de 1800€. Il comprend les frais pédagogiques et administratifs
Les frais d'hébergements et de restauration ne sont pas inclus et peuvent varier d'un centre à l'autre.



Public (conditions d'accès)

- Avoir au moins 18 ans révolus au premier jour de la formation
- Justifier d'une expérience compétitive sur cible anglaise pendant au moins 3 saisons
- Justifier d'un niveau de performance en tir olympique (voir annexe)
- Justifier du diplôme du PSC1 ou équivalent
- Justifier d'un projet professionnel et de structures d'alternance
- Être titulaire du CQP ATA



Durée

La durée minimale est de 1200h réparties en 700h de formation en centre et 500h d'alternance.



Inscription

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site www.fft.fr rubrique formation/DEJEPS.
Un entretien est mis en place afin d'évaluer la pertinence du projet de formation ainsi que du projet professionnel.



Objectifs

Le diplômé d'État exerce son activité professionnelle dans les domaines suivants :

- ✓ Mise en place de projet de développement de structures
- ✓ Animation sportive
- ✓ Encadrement de publics d'archers débutants
- ✓ Entraînement d'archers compétiteurs
- ✓ Formation d'entraîneurs et d'animateurs



Formation

La formation se fait à 3 niveaux :

- 1 National : en CREPS ou en centre de formation.
10 semaines de formation en présentiel.
Formation en distanciel : Formation à distance.
Formation sous forme de visioconférence.
Immersions dans une structure du PPF (pôle espoirs ou France)
- 2 Régional : 5 semaines dans l'année sont consacrées à la formation du stagiaire sur le terrain sous le tutorat du CTR, auprès du comité régional. Ce dernier accompagne le stagiaire sur des actions de formation de cadre (formation initiale et continues, jury d'examen) ainsi que sur des actions d'entraînement des groupes régionaux (stages jeunes, PPF régional).
- 3 Local : en club. Le stagiaire doit durant son année de formation :
 - Encadrer un groupe d'archers débutants en complète responsabilité.
 - Mener un projet d'entraînement avec des archers compétiteurs, les entraîner et les coacher en compétition.
 - Mener une action de développement au sein de son club.



Certification

La certification comprend 4 épreuves :

1. Une épreuve pédagogique avec le public de débutants du stagiaire, au sein de sa structure. Elle est suivie d'un entretien avec le jury.
2. Une épreuve évaluant la compétence à former des entraîneurs fédéraux.
3. Une épreuve relatant la mise en place d'un projet de développement au sein de la structure d'alternance.
4. Une épreuve entraînement avec le public compétiteur du stagiaire.

A l'issue des épreuves de la certification, le diplôme sera demandé lors d'un jury plénier organisé par la DRAJES BFC.



Tarif

Le tarif unique est de :

- 9100,00 € pour les stagiaires bénéficiant d'une prise en charge

Ce tarif comprend les frais pédagogiques et administratifs

Ces frais de formation peuvent être supportés par l'AFDAS, le compte CPF, pôle emploi...

Les stagiaires ne bénéficiant pas de prise en charge peuvent contacter le service formation de la fédération pour bénéficier d'un fond d'aide fédérale